

## PR — ANNEXE R

### FICHE D’AUTORISATION

### AJUSTEMENT VERTICAL DES BARRES ASYMÉTRIQUES

IDENTIFICATION DE L’ATHLÈTE	
Nom de l’athlète	
Date de naissance	
Nom du club	
Téléphone du club	
Nom de l’entraîneur responsable	

SECTION RÉSERVÉE AUX OFFICIELS	
Demande effectuée lors de la compétition suivante	
Date de la compétition	
État de la demande	<input type="checkbox"/> L’athlète mentionné ci-haut peut élever les deux barres sans déduction étant donné que son bassin ou ses pieds touchent au sol. <input type="checkbox"/> La demande d’ajustement vertical des barres pour l’athlète mentionné ci-haut est refusée.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du Juge en Chef ou du Juge A1 aux barres : \_\_\_\_\_

#### **Important :**

- Pour obtenir l’autorisation d’élévation des barres, l’entraîneur de l’athlète devra faire signer la fiche d’autorisation par le juge A1 aux barres asymétriques ou le JC avant le début de la compétition.
- Après sa signature et approbation par un juge en chef ou juge A1 aux barres asymétriques, ce formulaire est valide pour toute la saison gymnique en cours.
- L’entraîneur doit obligatoirement avoir ce formulaire en sa possession lors de toutes les compétitions.